

ACTION 30
GOU.B

METTRE EN PLACE UN SUIVI DU PLAN CLIMAT

>> PROPOSITION DÉTAILLÉE

✓ Suivi et indicateurs

82 indicateurs techniques ont été choisis, soit entre 1 et 4 par action + quelques indicateurs globaux. La liste complète est disponible en annexe.

Le PETR a pour rôle de coordonner l'ensemble du suivi du Plan Climat, en pleine articulation et transparence avec les intercommunalités. Le PETR effectue la compilation globale de toutes les données et propose à chaque intercommunalité un suivi personnalisé des actions selon ses objectifs. Le PETR est alors en charge de la réalisation du bilan intermédiaire à 3 ans. Il est en charge de la récolte et du suivi spécifique de 46 indicateurs.

L'intercommunalité est l'échelon de co-pilotage du suivi avec le PETR.

Elle est en lien direct avec les communes pour récolter et transmettre les données de terrain. Elle est l'échelon principal de l'évaluation réglementaire des actions, et est en charge de la récolte de 14 indicateurs.

La commune, plus particulièrement le référent climat désigné au sein de la commune, est en charge de la récolte de 14 indicateurs.

Les 8 indicateurs restants sont compilés par d'autres organismes, et agrégés par le PETR.

L'état initial de référence est celui disponible en décembre 2021, donc avec des données correspondant années 2019 à 2021 selon les indicateurs.

✓ Méthode de récolte des données et de suivi

Le PETR coordonne le suivi des indicateurs du Plan Climat. La majorité des indicateurs peut être récoltée directement auprès des organismes référents thématiques (ATMO Grand Est, SMICTOMME, etc.).

Cependant, plusieurs indicateurs nécessitent un travail de terrain fort pour pouvoir être récoltés.

Ainsi, les intercommunalités et les communes seront en charge de la récolte de certains indicateurs, qu'ils feront remonter au PETR pour traitement.

Pour ce faire, et pour piloter le suivi global, la méthode suivante est proposée :

- L'intercommunalité est en charge de l'animation des communes sur la thématique. Dans cette d'animation, un point de récolte de données doit être inséré pour être transmise annuellement. Ce point régulier permet également de faire une remontée des demandes d'expertises et points d'information à traiter pour aller plus loin dans la mise en œuvre. L'intercommunalité pourra faire appel au PETR le cas échéant.
- Un point régulier d'échange (entre 3 et 4 fois par an) entre les référents des intercommunalités et le PETR. Ces moments permettront de définir la communication régulière des avancées des projets liés au Plan Climat, et d'échanger et évaluer l'avancée des indicateurs, et d'informer les intercommunalités des éléments de contexte régionaux et nationaux.
- Un évènement annuel permettra à tous d'être informés des avancées des actions du Plan Climat. L'objectif est de mettre en avant des actions phares, inspirantes pour les acteurs locaux, et de réaliser un bilan annuel global. Cet évènement pourra également être l'occasion d'organiser des ateliers thématiques de formation et débat entre acteurs locaux, et de travailler spécifiquement sur des opérations mutualisables.

